



Le 9 février 2018

**L'APPRENTISSAGE N'EST PAS UNE VOIE DE « GARAGE » !
UNE FILIERE D'EXCELLENCE DANS LES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITE**

Le Premier ministre vient de présenter les axes retenus par le gouvernement pour réformer l'apprentissage, alors que la négociation interprofessionnelle est en cours.

Le CNPA, qui a participé étroitement aux travaux de concertation depuis plusieurs mois, en prend acte, en se félicitant que nombre de ses propositions aient été retenues.

Les travaux de concertation de cette réforme s'étaient engagés lors d'une visite de la ministre du Travail Muriel Pénicaud dans l'une des entreprises de la Branche des services de l'automobile. Les premières orientations sont positives et méritent d'être poursuivies.

Pour Francis Bartholomé, président national du CNPA « *l'objectif principal de cette réforme doit être de remettre notre jeunesse au centre de cet enjeu national, et de consolider l'entreprise et la Branche comme les lieux fondamentaux de réussite dans les orientations professionnelles, comme l'insertion sociale* ».

Chacun des acteurs, dont les régions avec lesquelles la Branche travaille avec efficacité depuis des décennies dans le cadre de conventions d'objectifs, doit jouer le rôle qui lui appartient.

Ainsi, les branches professionnelles détermineront le coût du contrat applicable : c'est la pierre angulaire de cette réforme.

« *Dans une Branche qui connaît une importante pénurie de main d'oeuvre qualifiée et une transformation de ses métiers, la priorité est de répondre aux besoins en compétences des entreprises.* » reprend Francis Bartholomé.

Par ailleurs, le CNPA note qu'un ensemble de mesures viendront enfin clarifier les règles applicables aux contrats d'apprentissage.

Les aides seront quant à elles simplifiées et unifiées pour les TPE/PME. Cela met un terme à un environnement réglementaire dont l'instabilité et la complexité avaient fini par décourager de trop nombreuses entreprises, de l'ETI à la TPE.

Le soutien aux apprentis... et aux formations professionnelles

Ainsi, le CNPA se félicite qu'une de ses propositions, portée dans le cadre des travaux des Assises de la Mobilité, soit retenue : l'aide apportée aux apprentis majeurs pour le financement de leur permis de conduire montre le lien essentiel entre l'accès à la mobilité et l'accès à l'emploi comme à la formation. Le CNPA recommande aux partenaires sociaux de compléter cette mesure au niveau des formations éligibles au compte personnel de formation.

Reste maintenant l'essentiel : sortir des logiques administratives et faire évoluer en profondeur l'orientation des jeunes vers des filières d'avenir, comme les services de l'automobile.

« *L'apprentissage, loin d'être une voie de garage, est incontestablement une filière d'excellence, et un accès privilégié vers le monde du travail.* » déclare Francis Bartholomé.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) est le principal mouvement d'entrepreneurs des métiers de la mobilité : commerce et distribution de véhicules, de carburants, de nouvelles énergies, réparation, recyclage, nouvelles mobilités, et toutes les offres de services aux automobilistes.

5ème organisation professionnelle de France, le CNPA anime une filière forte de 139 000 entreprises et 400 000 emplois implantés sur tout le territoire.